



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VILLE / SYNDICAT MIXTE DES
HARAS**

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2019.12.012

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VILLE / SYNDICAT MIXTE DES HARAS

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

Le 6 décembre 2016, la Ville a fait l'acquisition d'une partie de l'emprise des Haras intégrant des espaces bâtis (logis abbatial, longères) et des espaces verts extérieurs qui sont utilisés par le Syndicat Mixte du Haras (SMH).

La Ville en tant que propriétaire doit assurer l'entretien de ce patrimoine.

Aussi, dans l'intérêt de la continuité de l'activité des occupants actuels du site, de la préservation des finances de la Ville et de la charge de travail de services, il a été proposé de prêter les espaces extérieurs (espaces verts, mur d'enceinte, portail d'accès...), propriété de la Ville, au SMH. Le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 23 février 2017 dans un intérêt commun a approuvé cette démarche de prêt gracieux des biens, à charge pour le SMH de les restituer en l'état, c'est-à-dire, de procéder à leur entretien pendant la durée du contrat. Cette opération a été reconduite par délibération du 21 décembre 2017.

Parallèlement, la démarche engagée pour le projet « logis abbatial » suit son cours.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce projet, il y a lieu d'organiser les modalités d'entretien des parcelles communales.

A cet effet, il semble pertinent, de renouveler le prêt à usage pour une durée d'un an renouvelable deux fois six mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'acquisition par la Ville le 6 décembre 2016 des parcelles identifiées dans le document d'arpentage et le plan de division,
Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 23/02/2017 et 21/12/2017,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 18/11/2019,
Vu l'avis de la Commission la Ville au quotidien et au futur en date du 06/11/2019,
Vu le projet de convention et son annexe plan,
Vu l'intérêt de la mesure,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le renouvellement de prêt à usage au profit du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont des espaces extérieurs, du mur d'enceinte et du portail d'accès dont la Ville est propriétaire dans l'enceinte du site des Haras dans les conditions prévues par ce contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de prêt à usage.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU